

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARAMIS PATRIMOINE

PART C - FR001156405

ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

ARAMIS Patrimoine est un fonds qui vise à offrir à l'investisseur un rendement net de frais de gestion supérieur à son indicateur de référence, à savoir l'indice composite représenté par 20% du MSCI World All Country en euro dividendes réinvestis et 80% de l'indice Eonia capitalisé.

La stratégie de gestion, active et discrétionnaire, consistera à adapter les investissements entre actions, obligations et produits monétaires en fonction des perspectives économiques et boursières et des anticipations de l'équipe de gestion. Sur la base de son scénario macro-économique, elle sélectionne les titres permettant de construire le portefeuille en optimisant le couple rendement / risque.

La partie « actions » du portefeuille est exposée en actions internationales dans les conditions de marchés estimées porteuses par l'équipe de gestion.

Dans l'hypothèse de marchés actions baissiers, l'équipe de gestion pourra adopter une stratégie défensive en privilégiant les marchés obligataires et monétaires.

➤ **Le fonds s'engage à respecter—les fourchettes d'exposition suivantes :**

- **de 0 à 30% maximum aux marchés actions internationales** dont :
 - 20% maximum de l'actif net en actions de petite et moyenne capitalisations, de toutes zones géographiques,
 - 10% maximum de l'actif net en actions de marchés émergents (via des OPCVM ou des FIA)

Pour la part d'actions, la stratégie de gestion est opportuniste, et discrétionnaire et essentiellement concentrée sur des sociétés présentant un caractère défensif par la qualité de leur bilan et/ou par leur politique de distribution, régulière et pérenne

- **de 70% à 100%, aux instruments de taux :**

l'équipe de gestion recherchera à tirer profit des différences de valorisations entre les différents instruments obligataires (y compris convertibles ou échangeable) ou monétaires, les différentes qualités de signatures (Etats ou privées), les différentes maturités, et les différentes qualités de crédit,

- dont **70% maximum** de l'actif net en **obligations spéculatives (univers High Yield, ou une notation jugée équivalente par la société de gestion), ou non notées.**

- de 0% à 20% maximum de l'actif net en obligations convertibles

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement et mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation, met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Cette analyse peut être confortée par les notations d'agences de notation

La fourchette de sensibilité de la partie exposée en produits de taux est comprise entre -10 et +10.

- de 0% à 20% maximum au risque de change sur des devises hors euro.

- **jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM ou FIA** de droit français ou étranger.

Le fonds peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance négociables,
- obligations échangeables ou convertibles en actions, certificats d'investissement, droits et bons de souscription ou d'attribution, titres participatifs dans la limite de 25% de l'actif net.

En vue de couvrir ou d'exposer le portefeuille aux risques de marchés actions, taux, change, le gérant pourra intervenir sur des instruments financiers à terme fermes et conditionnels négociés sur des marchés réglementés, ou organisés dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du fonds ; il peut avoir recours à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture et d'exposition du risque actions et du risque de change et procéder à des opérations de cessions temporaires d'instruments financiers.

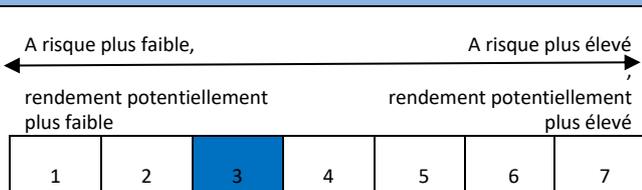
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour avant 11 heures (heure de Paris) et exécutés sur la valeur liquidative du jour, calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe «3» de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées.

Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

En effet, des facteurs inhérents à la gestion de taux comme la maturité, la sensibilité des titres obligataires détenus exercent une influence sur la valeur liquidative du fonds.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Le risque de crédit : L'investisseur peut être exposé à une dégradation de la perception par le marché de la qualité d'un émetteur ou à un risque de défaillance d'un émetteur qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers et les garanties financières) conclus avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

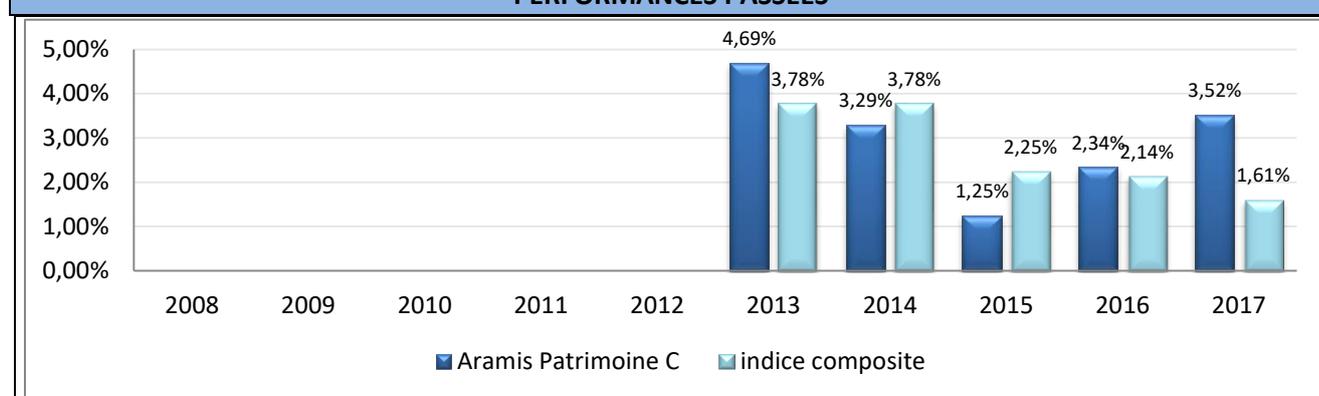
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1%
FRAIS DE SORTIE	néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,80 % TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	0,56% au titre de l'exercice 2016-2017 20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/03/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 06/01/2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES 19 rue de Créqui 69006 LYON
Tél. : 04 72 69 46 50

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person".

La responsabilité d'ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **30/01/2018**.